



LE DÉSHERBAGE DES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL

Le désherbage est une partie importante de la régie des plantations d'arbres de Noël. Il permet d'améliorer la croissance des arbres, de réduire l'incidence de certaines maladies et de faciliter les travaux sur le terrain. Dans ce bulletin, vous trouverez de l'information pertinente concernant la gestion efficace des mauvaises herbes et les herbicides homologués. À notre connaissance, aucun nouvel herbicide n'a été homologué dans la culture des arbres de Noël en 2003-2004

Avant d'intervenir

- Prenez en considération les particularités du site et ses problèmes antérieurs.
- Identifiez les mauvaises herbes présentes.
- Établissez un programme de désherbage approprié à votre situation.
- Évitez la duplication d'herbicide lorsque ce n'est pas nécessaire.

Quelques rappels

- Il est fortement recommandé de préparer le site **au moins un an avant la plantation**. Éliminez les mauvaises herbes vivaces problématiques par exemple le chiendent, l'asclépiade, etc.
- L'établissement d'une **couverture végétale dans les allées** des plantations est un atout important dans un programme de désherbage. Cette végétation réduit la propagation des mauvaises herbes. Elle protège de l'érosion due au vent et à l'eau. Elle réduit la quantité d'herbicide utilisée puisque la surface traitée se limite à la bande de plantation. C'est un avantage très important durant les premières années de développement. La couverture végétale doit être fauchée régulièrement pour éliminer la propagation des mauvaises herbes.
- Apportez une attention particulière aux mauvaises herbes présentes suite aux traitements herbicides. Intervenez dès leur apparition avec d'autres méthodes de désherbage (ex. : sarclage mécanique) pour éviter la propagation et le développement de populations importantes.

Herbicides homologués

A) Traitements de printemps

Simazine (PRINCEP, SIMADEX, SIMAZINE)

- Appliquez au printemps, avant le débourrement et la levée des mauvaises herbes : la simazine est efficace sur certaines vivaces issues de la graine seulement.
- Utilisez une dose plus faible sur les sols sableux.
- Le sol doit être tassé autour du plant avant l'application.
- Les précipitations améliorent l'efficacité du produit. Vous pouvez l'appliquer après une pluie.
- Le produit est absorbé par les racines et est transporté dans toute la plante. Des précipitations peu de temps après le traitement permettent une meilleure absorption donc assure l'efficacité maximale du produit.
- Vérifiez l'étiquette pour connaître les espèces des mauvaises herbes détruites par la simazine.

Depuis plusieurs années, l'amarante à racine rouge, le chénopode blanc et le séneçon vulgaire ont développé une résistance à la simazine. Afin d'éviter la propagation de ces espèces résistantes, détruisez ces plants avant la formation de leurs graines.

Hexazinone (VELPAR L, PRONONE)

- Utilisez dans les plantations **âgées de deux ans et plus**.
- Appliquez au printemps sur un sol dégelé mais avant que les mauvaises herbes n'atteignent 5 cm de hauteur. La température doit être supérieure à 7 °C lors de l'application.
- N'appliquez pas sur des sols trop légers, sur les pentes fortes, sur des sols lourds et mouillés ou sur des sols à affleurement rocheux. Le produit peut s'accumuler dans le bas des pentes et causer des dommages aux arbres.
- Ajustez les doses en fonction du type de sol et de la matière organique.
- Le produit est absorbé par les racines et est transporté dans toute la plante. Des précipitations peu de temps après le traitement permettent une meilleure absorption et assurent donc l'efficacité maximale du produit.

B) Traitements d'été

Glyphosate (plusieurs formulations disponibles)

- Utilisez sur des arbres **établis depuis plus d'un an**.
- Appliquez en jets dirigés après **l'aouètement des arbres**.
- Les mauvaises herbes visées doivent être en croissance active (feuillage vert).
- Ce produit réprime plusieurs espèces de mauvaises herbes annuelles et vivaces.
- Après le traitement, un délai de 6 heures sans pluie est généralement nécessaire pour assurer le maximum d'efficacité du produit. Vérifiez le délai avant la pluie sur l'étiquette du glyphosate utilisé.

Ne pas appliquer au-dessus des arbres. Prenez note que l'ajout d'un adjuvant accentue le risque de brûlure (phytotoxicité). **N.B. La compagnie Monsanto, fabricant d'herbicides de marques Roundup, recommande de ne pas utiliser Roundup Transorb pour le désherbage des sapins de Noël.**



Clopyralide (LONTREL, TRANSLINE)

- Utilisez dans des plantations de **deux ans et plus**.
- Appliquez en postlevée des mauvaises herbes, sur le tiers inférieur des arbres.
- Ce produit réprime seulement certaines familles de mauvaises herbes à feuilles larges comme les légumineuses (vesce jargeau, trèfle), les composées (pissenlit, laiteron) et les polygonacées (renouée persicaire).
- Après le traitement, un délai de 4 à 6 heures sans pluie est nécessaire pour assurer le maximum d'efficacité du produit.

Voici un tableau qui indique les principales mauvaises herbes retrouvées dans les plantations d'arbres de Noël et l'action des herbicides :

Mauvaises herbes	Simazine (Princep, Simadex type)	Résistant à la Simazine	Hexazinone (Velpar, Pronone)	Glyphosate	Clopyralide (Lontrel, Transline)
Chénopode blanc (chou gras)	B	oui	---	E ²	---
Amarante à racine rouge	B	oui	E	E ²	---
Verge d'or	B	---	E	E	---
Vergerette du Canada	B	oui	E	E ²	---
Séneçon vulgaire	B	oui	---	E ²	E
Stellaire moyenne ¹	B	---	---	E	---
Céraiste vulgaire ¹	B	---	---	E	---
Vesce jargeau	P	---	---	A	E
Asclépiade	---	---	---	E	---
Chiendent	M	---	E	E	A
Graminée annuelle	P	---	E	E ²	A

E : excellent B : bon M : moyen P : pauvre A : aucun effet --- : pas de donnée

¹ Plantes hôtes du balai de sorcière

² Comme le glyphosate est appliqué à la fin d'août et que certaines mauvaises herbes ont terminé leur cycle végétatif, l'efficacité de l'herbicide peut être nulle ou réduite.

Identification des mauvaises herbes

Pour les personnes qui désirent identifier les mauvaises herbes, vous pouvez consulter l'herbier virtuel du MAPAQ sur le site Web suivant : <http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/arico/herbierv/index.htm>.



Texte rédigé par :

André Pettigrew, agronome
Conseiller aux entreprises d'arbres de Noël

Collaboration :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste
Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

***Avant d'utiliser les herbicides, lisez attentivement les étiquettes
et suivez toutes les recommandations du fabricant.***

***Assurez-vous aussi du bon fonctionnement de votre pulvérisateur et de sa calibration.
Renseignez-vous auprès du personnel du MAPAQ pour connaître le nom des personnes accréditées
dans votre région pour faire la calibration des pulvérisateurs.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL

ANDRÉ PETTIGREW, agronome

Avertisseur

Direction régionale de l'Estrie, MAPAQ

4260, boulevard Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Téléphone : (819) 820-3035, poste 224 - Télécopieur : (819) 820-3942

Sans frais : 1-800-363-7471, pour les régions 418, 450 et 819

Courriel : Andre.Pettigrew@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – arbres de Noël – 22 avril 2004**

